

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2026-70 – Règlementation de la circulation rue du belvedere pour les travaux de raccordement

Le Maire de MAICHE,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

VU la demande effectuée par l'entreprise LACOSTE

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation pour permettre la tenue de travaux de raccordement

A R R E T E

Article 1 : entre le lundi 07 septembre 2026 et le mercredi 16 septembre 2026 la circulation sera interdite rue du Belvédère entre la rue d'alsace et la rue de la pépinière pour une **durée de deux jours**.

Article 2 : une déviation par la rue de Montjoie sera mise en place pour permettre l'accès des riverains du haut de la rue du belvédère et du chemin de la pépinière.

Article 2 : l'entreprise LACOSTE mettra en place la signalisation qui s'imposent pour matérialiser le présent arrêté, dévier la circulation et protéger les usagers.

Article 3 : La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera affichée sur le site internet de la ville et transmis à :

- Monsieur le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable du service de police municipale de Maîche,
- Mme La Directrice Générale des services de la ville de Maîche
- Monsieur le responsable du Centre de Secours et d'Incendie de Maîche
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville de Maîche.

A Maîche, le 04/09/2026

Le Maire,
Régis LIGIER



Ville de Maîche

Hôtel de Ville - rue du Général de Gaulle - BP 39 - 25120 Maîche

Tél. : 03 81 64 03 01 - Courriel : contact@mairie-maiche.fr